



**Séance de négociation du 8 juin 2016 :
Du saupoudrage, mais toujours pas de plan Marshall pour la Médecine Libérale**

La FMF souligne les 6 points de blocage qui demeurent : les soins non programmés, les définitions des 4 niveaux de consultation, les honoraires des consultations, la prise en charge des consultations de psychiatrie, la télémedecine, et le refus d'un espace de liberté tarifaire encadré.

Selon la Fédération des Médecins de France, Nicolas Revel, Directeur Général de la CNAM donne l'impression d'entendre les revendications syndicales dont celles de la FMF, mais ce n'est qu'une impression, car en réalité, il reste très fermé aux propositions.

Retour sur 6 points bloquants de la convention médicale en discussion.

✓ **Soins non programmés : toujours la politique du « diviser pour mieux régner »**

La revalorisation des soins non programmés, qualifiée « d'URGENCE » (sans la réduire aux seules urgences vitales) est reprise dans le texte. Mais :

- Le médecin spécialiste correspondant ne percevra que 15 € de majoration en cas de prise en charge de l'urgence dans les 48 heures.
- Le médecin généraliste ou le médecin « adresseur », lui, n'aura probablement rien - même si il a vu le patient en urgence, même si il a passé du temps pour obtenir une prise en charge par son correspondant.
- Aucune majoration réelle dite « d'urgence » n'est prévue, ni pour ouvrir des plages pour les soins non programmés, ni pour bousculer sa consultation...

Monsieur Revel a donc choisi de saupoudrer au lieu de valoriser les soins non programmés, toutes spécialités confondues, médecine générale incluse. Il a choisi, à nouveau, la politique de l'affrontement entre les spécialités. L'intersyndicale avait pourtant proposé des honoraires de 46 € dans le cadre des soins non programmés, pour le médecin adresseur comme pour le médecin correspondant : cela aurait permis de dégager des marges de manœuvre pour le « virage ambulatoire ». Comme le demande régulièrement la FMF, cela aurait contribué à vider les urgences et à faire des économies très importantes.

✓ **Quatre niveaux de consultation : nous y sommes presque, mais aucun chiffre n'est donné**

Une typographie en quatre niveaux de consultation est reprise dans le texte de la convention médicale, concourant à sortir partiellement de l'impasse actuelle de la CCAM clinique. Cependant, elle n'est ni chiffrée, ni bornée ; la composition et la valeur de chaque niveau ne sont pas précisées... Il reste donc encore beaucoup de discussions à mener sur le sujet.

✓ **La grande inconnue reste le niveau tarifaire de cette hiérarchisation des actes cliniques**

Le niveau tarifaire des actes cliniques fixé à ce jour reste trop bas et justifie la demande par la FMF d'un droit à complément d'honoraires pour tous.

La FMF demande dans tous les cas des précisions et éclaircissements plus spécifiques :

- Il y a nécessité de mettre au niveau 3 la consultation préopératoire (a fortiori pour la chirurgie ambulatoire)
- Le niveau 4 de retour d'hospitalisation ne doit pas n'être réservé qu'aux séquelles neurologiques graves mais étendu aux sortie d'hospitalisations pour chirurgie lourde, tel que le programme de RRAC (Réhabilitation Rapide Après Chirurgie) dont le médecin généraliste et le médecin spécialiste sont actuellement au mieux, participants bénévoles, au pire, remplacés par des prestataires de services.



FÉDÉRATION DES MÉDECINS DE FRANCE CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

- Enfin, si on ne peut être que satisfait de la prise en compte de la lourdeur de la consultation d'annonce en niveau 4, il ne faut surtout pas la réserver à certaines annonces et certaines spécialités...

La FMF propose, pour les consultations longues, de replacer le choix de la cotation sous la responsabilité du médecin, généraliste ou spécialiste (cotation qu'il sera à même de pouvoir justifier). Ce serait un signal fort pour de nouvelles relations constructives avec la caisse.

✓ **Consultation du psychiatre : des progrès mais rien n'est certain**

En ciblant spécifiquement les problématiques de l'adolescence et de l'accès en urgence au psychiatre, la CNAM ne prend en compte que partiellement les problèmes que rencontrent cette spécialité. Surtout, elle s'affranchit de sa responsabilité en mettant en avant «les efforts» qu'elle dit avoir consentis au cours des deux dernières conventions (les majorations accordées à la prise en charge des enfants MPF et MAF et les premières consultations honorées en C2,5 et CNP1,5).

Pourtant, 3 revalorisations sont nécessaires :

- le nouveau patient doit être coté 3C pour les 3 premières consultations,
- toute situation d'urgence ressentie doit être cotée 3C.
- Le CNP doit être coté à 2C.

A ce jour, aucune réponse véritable ne va dans ce sens.

✓ **Télé médecine : les ARS seront aux manettes**

L'Etat, à travers les ARS, s'apprête à contrôler et à brader ce domaine au lieu de le laisser aux partenaires conventionnels. C'est pourtant un point utile pour répondre à la désertification territoriale et éviter des transports inutiles.

✓ **Espace de liberté tarifaire**

Alors que Nicolas Revel exposait en fin de séance sa conception de la Convention, sans aucun espace de liberté tarifaire, **la FMF lui a rappelé sa proposition de Secteur Unique garantissant des tarifs opposables :**

- pour les soins non programmés, pourvu que ceux-ci soient revalorisés,
- pour les patients économiquement faibles,

en échange d'un espace de liberté tarifaire dont les contours restent à discuter.

« La fin de non-recevoir du directeur de la Caisse obtenue le 8 juin n'est pas de bon augure pour l'avenir conventionnel », souligne Jean-Paul Hamon Président de la FMF.

A propos

Créé en [1968](#), la FMF, Fédération des Médecins de France, est un [syndicat professionnel](#) regroupant [médecins](#) généralistes et spécialistes et Mep. Les mots clés sont l'indépendance, la transparence, 1 adhérent = 1 voix, et l'innovation. **Elle est le seul syndicat polycatégoriel à avoir refusé de signer l'actuelle convention médicale avant sa publication.** La FMF est présidée depuis 2011 par Jean-Paul Hamon, médecin généraliste, qui a publié chez Albin Michel « La fin de notre système de santé », un ouvrage co-écrit avec le journaliste Daniel Rosenweg.

Contact médias : Green Lemon Communication

Laurence Le Masle - l.masle@greenlemoncommunication.com - 06 13 56 23 98

Claire Flin – claireflin@gmail.com - 06 95 41 95 90

www.greenlemoncommunication.com

[@greenlemoncom](#)